

Téléphone 077 406 73 50

CCP 10-11166-3

Courrier case postale 33, 1020 Renens 2

Date 20 juin 2012

Internet <http://www.citrap-vaud.ch>

Municipalité de Renens
Rue de Lausanne 33
1020 Renens

Aménagement routier de la place de la Gare
Avis d'enquête du 12 septembre au 11 octobre 2012
Opposition

Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La citrap-vaud a pris connaissance avec un vif intérêt des plans concernant les réaménagements routiers prévus du côté sud de la Place de la Gare de Renens.

À ce jour, l'interface Renens-Gare sud se compose de deux arrêts de bus, qui sont idéalement situés devant le bâtiment principal de la gare, à proximité du passage sous-voies.

L'un des critères fondamentaux pour un réseau efficient et attrayant de transports publics est la qualité et l'organisation des interfaces. Une interface performante se doit de regrouper les différentes lignes, afin de créer une unité de lieu, de temps, et de permettre une lisibilité claire de l'offre de transports (*c.f. le mauvais exemple ; le réseau 2012 des transports publics à Genève*).

Le projet de réaménagement propose malheureusement une interface de type « éclatée », avec le déplacement des arrêts de la ligne n°33 sur l'Avenue d'Epenex, ce qui péjore justement la qualité et l'organisation de l'interface, pour les raisons suivantes :

- les transbordements entre les lignes tl sont péjorés (la distance à parcourir entre la ligne 33 et les lignes 25 et 31 n'est pas attrayante et le risque de ne pas parvenir à transborder est réel, ce qui péjorerait la durée du voyage) ;
- se trouver dans un bus qui longe la gare sans s'y arrêter immédiatement comporte des désagréments pour les voyageurs qui risquent de manquer un train, ceci d'autant plus que la circulation aux abords d'une gare est généralement peu fluide, surtout avec des traversées piétonnes (*c.f. Lausanne-Gare, accès difficile pour les bus à l'arrêt de la ligne n°21*) ;
- les arrêts de la ligne 33 ne s'intègrent pas naturellement à la nouvelle passerelle projetée et se retrouvent « exclus » de la Place de la Gare, ce qui péjore l'unité de lieu ;
- l'interface n'est pas aisée pour les personnes à mobilité réduite en raison de son éclatement

citrap-vaud.ch

communauté d'intérêts pour les transports publics, section vaud

Pour rappel, l'objectif du réaménagement de cette interface, tel que nous le comprenons et le concevons, doit consister à tout mettre en œuvre pour rendre les transports publics les plus attractifs et performants possibles. Le réseau Ouest des tl « R12 » est censé aller dans ce sens et il doit être favorisé par des nouveaux aménagements parfaitement appropriés.

De plus, étant donné que d'importants travaux seront entrepris pour réaliser cette interface et que la place à disposition est relativement importante, nous sommes convaincus qu'il existe encore un potentiel d'amélioration du projet.

Par conséquent, **nous demandons au maître de l'ouvrage** de :

- mener ou compléter une réflexion afin de prendre en compte les possibilités permettant de proposer une interface « compacte », qui permettrait d'intégrer toutes les lignes de bus.

- dans ce but, nous proposons les pistes suivantes :

Nous constatons en préambule que, dans les deux cas, le déplacement du passage piétons situé à l'ouest de l'arrêt actuel permettrait d'améliorer l'interface projetée.

- Nous préconisons donc son déplacement d'environ dix mètres à l'ouest. Il sera alors idéalement orienté dans le cheminement naturel de la future passerelle piétonne.
- Nous préconisons en plus un marquage routier bien visible qui empêche le transit et l'arrêt des véhicules privés sur les zones d'arrêts de bus, afin de ne pas perturber les transports publics.

Nos demandes permettraient de conserver une interface compacte, performante et attrayante.

Il va de soi que si le maître de l'ouvrage acceptait d'entrer en matière sur notre demande ci-dessus, nous serions disposés à retirer notre opposition.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez au traitement de notre opposition, nous restons à votre disposition pour tous compléments d'information et vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Nicholas Helke
Membre du comité